

DOSSIER D'INSCRIPTION

À RETOURNER ➔ 7 PLACE ÉMILE BLONDEAU 89210 BRIENON

CACHET DU COMITÉ D'ENTREPRISE

RÉSERVATION PAR TÉLÉPHONE

Vous pouvez inscrire votre enfant par téléphone avec votre carte bancaire en nous contactant sur notre ligne sécurisée au :

 **03 86 56 13 41**



ANIMATION VACANCES LOISIRS
VOYAGER | GRANDIR | S'ÉPANOUIR



L'ENFANT

NOM : PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE : ÂGE : SEXE : M ou F

POINTURE : TAILLE : POIDS : **i** OBLIGATOIRE POUR LES ACTIVITES

PHOTO DE L'ENFANT



SON RESPONSABLE LÉGAL

NOM : PRÉNOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE : PAYS :

TÉLÉPHONE FIXE : PORTABLE : BUREAU :

ADRESSE EMAIL (IMPORTANT) :

SI VOUS BÉNÉFICIEZ D'UNE AIDE DE LA CAF, MERCI DE SAISIR VOTRE N° ALLOCATAIRE :



LE SÉJOUR

NOM DU SÉJOUR : PÉRIODE :

i SI INSCRIPTION SUR PLUSIEURS SÉJOURS, MERCI DE LES INSCRIRE DANS L'ORDRE CHRONOLOGIQUE

TRANSPORT DÉPART

Cochez cette case si le transport départ est assuré par la famille.

Dans le cas contraire, précisez la ville de départ :

TRANSPORT RETOUR

Cochez cette case si le transport retour est assuré par la famille.

Dans le cas contraire, précisez la ville de retour :



L'ASSURANCE ANNULATION

Cette garantie vous permet d'être remboursé en cas d'impossibilité pour votre enfant de participer au séjour. Elle fonctionne avant et pendant le séjour. **Je souhaite souscrire à l'assurance annulation à 15€/semaine (séjours en France) ou 20€/semaine (séjour à l'étranger).**

OUI

NON

i LES CONDITIONS DE L'ASSURANCE ANNULATION SONT CONSULTABLES EN PAGE 04

SUITE AU DOS ➔

CADRE RÉSERVÉ - AVL

NF :

ENREGISTRÉ PAR :

AVL | VERSION SIMPLIFIÉE DES CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION ET D'ASSURANCE

Attention ! Il s'agit là d'une version simplifiée des conditions générales d'inscription et d'assurance d'Animation Vacances Loisirs. Si vous souhaitez lire l'ensemble des conditions générales, merci de vous rendre sur notre site Internet.

1. Inscription

Les conditions générales d'inscription d'AVL sont réputées connues et acceptées dès le premier paiement, (acompte compris) et quel que soit le mode de paiement (chèque ou chèques vacances, carte bancaire, espèces, virement...). Conformément à l'article L.121-20-4 du code de la consommation, les dispositions des articles L. 121-18, L. 121-19, L. 121-20 et L. 121-20-1, les participants inscrits à un séjour d'AVL ne bénéficient pas du délai de rétractation de 7 jours. Pour les inscriptions intervenant moins de trente et un (31) jours avant la date du départ, la totalité du prix du séjour est due à AVL. Pour les inscriptions intervenant à plus de trente et un (31) jours avant la date du départ, un acompte de 30% de participation et par participant est demandé. Les aides financières perçues après le séjour ne peuvent en aucun cas, faire office d'acompte. La totalité du prix du séjour devra être payée au plus tard trente et un (31) jours avant le jour du départ. Aucune inscription ne sera enregistrée par AVL sans le paiement de l'acompte correspondant. AVL se réserve le droit de refuser la présence du vacancier sur le séjour choisi si la totalité du prix du séjour n'est pas payée avant la date du départ et conservera les sommes versées au titre des pénalités d'annulation. Pour participer aux séjours d'AVL, la famille de l'enfant doit adhérer à l'association organisatrice et être à jour de sa cotisation de 10€ qui est valable pour une année du 1er Janvier au 31 Décembre.

1.c. Conditions particulières - Avance des frais médicaux

Les frais médicaux engagés en cas de maladie ou d'accident et les frais d'ambulance sont parfois avancés par AVL. En inscrivant un participant chez AVL, les parents ou tuteurs acceptent par avance de rembourser l'intégralité des sommes avancées.

2.a. Modification - A l'initiative de la famille ou du tuteur

Vous pouvez formuler une demande de modification relative au séjour du participant au plus tard trente et un (31) jours avant la date du départ, par lettre recommandée avec accusé de réception à : AVL - Annulation / Modification, 7 Place Emile Blondeau, 89210 Briennon-sur-Armançon. Toute demande de modification entraîne des frais à hauteur de 20€ (hors majoration transport, voir article 7). Le renoncement à l'une des prestations et/ou activités prévues dans le programme du séjour ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement.

3.a. Annulation - A l'initiative de la famille ou du tuteur

Toute demande d'annulation doit être faite par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante AVL - Annulation / Modification, 7 Place Emile Blondeau, 89210 Briennon-sur-Armançon. Dans tous les cas, le cachet de la poste fera foi et AVL retiendra des frais de pénalités calculés sur le prix total du séjour. Ces frais de pénalités varient en fonction de la date d'annulation selon les conditions ci-après. En cas d'annulation d'un séjour réglé en chèques vacances (ANCV), aucun remboursement ne pourra être effectué, le montant perçu sera proposé sous la forme d'un avoir valable 12 mois.

+ de 60j	de 60 à 31j	de 30 à 15j	de 14 à 8j	de 7 à 0j*
10%	50%	75%	85%	100%

L'assurance annulation et l'adhésion annuelle ne sont pas remboursées. *ou en cas d'absence au jour du départ.

4. Tarifs et prestations

Les prix sont exceptionnellement susceptibles d'être révisés en cours de saison dans le cadre d'une promotion clairement définie et affichée (prix de référence barré et nouveau prix). Les éventuels nouveaux tarifs ne s'appliqueraient alors que pour les inscriptions à venir et ne seraient pas rétroactifs si vous avez déjà effectué l'inscription de votre enfant.

5.c. Responsabilités du participant

Tout séjour interrompu ou toute prestation non consommée du fait du participant, pour quelque cause que ce soit, ne donnera lieu à aucun remboursement de la part d'AVL (sauf pour une interruption de séjour dans le cadre d'une garantie optionnelle « Assurance Annulation » voir art. 11). Le participant doit attirer l'attention sur tout élément déterminant de son choix, sur toute particularité le concernant susceptible d'affecter le bon déroulement du séjour. Enfin, il participe à un séjour en collectivité qui implique des règles de vie à respecter. En cas de transgression de règles, un renvoi pourra être envisagé. Dans ce cas, aucun remboursement, du séjour, ne sera dû à la famille. Les éventuels frais de retour et d'accompagnement sont à la charge de la famille.

6. Transport

15 à 7 jours avant le départ, une convocation de départ est mise en ligne sur le compte "Famille" et n'est disponible que pour les familles qui se sont acquittées de leur solde. Pour toutes inscriptions intervenant à moins de trente et un (31) jours du jour du départ, il se peut que le coût du transport facturé au participant

soit plus élevé que celui indiqué sur la grille tarifaire des transports d'AVL dû aux éventuels surcoûts des transporteurs ferroviaires, aériens, maritimes et routiers. AVL se réserve le droit de modifier une convocation de départ et en avertira la famille. A l'aller, aucun repas n'est prévu par AVL. Pour le transfert d'un participant d'un centre à l'autre qui se situent dans le même département, AVL facture 15€ de frais. Pour le transfert dans deux départements différents, merci de nous consulter.

7. Formalités avant le départ

Pour les séjours à l'étranger, les jeunes ressortissants français doivent se munir d'une carte d'identité ou d'un passeport en cours de validité (pièce originale). Au moment du départ, AVL se réserve le droit de refuser tout participant ne possédant pas la pièce requise ou en possession d'une pièce non conforme. AVL ne pourra être tenu pour responsable du manquement à cette obligation et aucun remboursement ne pourra être effectué.

8. Remises

Les remises ne sont pas cumulables entre elles (hors cashback) ou avec toute autre promotion exceptionnellement proposée par AVL ou par l'un de ses partenaires. Elles n'ont pas de valeur contractuelle et sont confirmées à la famille au moment de l'inscription.

10. Garantie optionnelle "Assurance annulation"

Le participant peut souscrire à une garantie optionnelle et complémentaire couvrant les frais d'annulation dont le coût varie en fonction de la durée et du lieu de séjour. Pour être valable, la famille doit souscrire et régler la garantie au moment de l'inscription. Cette assurance fonctionne dans certains cas suivants consultables dans la version complète des conditions disponible à tout moment sur notre site Internet. L'assurance s'applique également en cours de séjour au prorata des journées restantes et à l'exclusion du coût du transport retour qui restera à la charge de la famille. Dans tous les cas, le montant de l'adhésion à l'association, de l'assurance annulation ainsi qu'une franchise de 50€ restent acquis à AVL. Dès l'évènement empêchant le séjour, vous devez prévenir AVL par courrier recommandé avec accusé de réception, dans les 48 heures au plus tard. Si vous ne l'avez pas en votre possession, vous pouvez fournir le justificatif plus tard et AVL vous remboursera les sommes dues dès réception et examen de ce dernier. Pour en savoir plus, vous pouvez consulter la version complète de nos conditions en ligne.



FICHE SANITAIRE DE LIAISON

N° DE SÉCURITÉ SOCIAL :

i SI L'ENFANT EST BÉNÉFICIAIRE DE LA CMU, MERCI DE JOINDRE UNE COPIE DE L'ATTESTATION À JOUR



DERNIÈRE LIGNE DROITE DU DOSSIER D'INSCRIPTION

LA SANTÉ

L'ENFANT SUIV-IL UN TRAITEMENT ? OUI NON

i SI OUI, METTRE ORDONNANCE ET TRAITEMENT DANS LA VALISE ET COMPLÉTER LA FICHE SANITAIRE COMPLÉMENTAIRE DISPONIBLE EN LIGNE

LES ANTÉCÉDENTS MÉDICAUX (MALADIE, ACCIDENT, CRISE, OPÉRATION, HOSPITALISATION...) :

i PRÉCISER LES DATES ET JOINDRE UN RAPPORT MÉDICAL SI NÉCESSAIRE

VACCINS	OUI	NON	DATES	VACCINS	OUI	NON	DATES
Diphtérie, Tétanos, Poliomyélite				Pneumocoque			
Coqueluche				Oreillons			
Haemophilus Influenzae B				Rougeole			
Hépatite B				Rubéole			
Méningocoque C				Tuberculose (BCG)			

■ Obligatoire **■** Obligatoire pour les enfants nés après le 1er Janvier 2016 **■** Pas obligatoire

L'ENFANT A-T-IL UNE OU PLUSIEURS ALLERGIES ? OUI NON **i** ALIMENTAIRES, MÉDICAMENTEUSES OU AUTRES

SI OUI, PRÉCISER LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE À TENIR : **i** PRÉCISER SI ASTHME

AUTRES RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS (LUNETTES, PROTHÈSES DENTAIRES...) :

L'ENFANT A-T-IL DÉJÀ EU LES MALADIES SUIVANTES :

MALADIES	OUI	NON	MALADIES	OUI	NON
Rubéole			Rhumatismes Articulaires Aigus		
Coqueluche			Oreillons		
Varicelles			Rougeole		
Otite			Scarlatine		
Angine					

AUTRE PERSONNE À CONTACTER EN CAS DE BESOIN **!** OBLIGATOIRE

NOM : PRÉNOM :

LIEN DE PARENTÉ : ADRESSE EMAIL :

TÉLÉPHONE FIXE : PORTABLE : BUREAU :

SÉJOUR SPORTIF OU THÉMATIQUE

QUEL EST LE NIVEAU DE L'ENFANT ? :

i POUR LES OPTIONS, NOUS CONTACTER (PASSAGE DE GALOP, COURS INDIVIDUELS...)

SIGNATURE DU RESPONSABLE LÉGAL

DROIT À L'IMAGE

AVL peut être amenée à prendre des photographies ou des vidéos de votre enfant mineur pendant les activités du séjour ou la vie quotidienne et à les utiliser sur tous les supports de communication sans limite de temps ni de lieu. AVL se réserve la possibilité de céder les droits d'utilisation de ces photos et vidéos à l'ensemble de ses filiales qui pourront les utiliser dans les mêmes conditions. Si vous ne souhaitez pas que votre enfant soit pris en photographie ou en vidéo au cours de son séjour, nous vous remercions de nous adresser une lettre de refus. Cette lettre devra être adressée à : **AVL - 7 place Emile Blondeau - 89210 BRIENON-SUR-ARMANÇON**

Je soussigné(e) personne exerçant l'autorité parentale du mineur :
Nom Prénom

- J'autorise les responsables d'AVL à faire donner tous les soins médicaux et chirurgicaux qui pourraient être nécessaires en cas d'accident, intervention chirurgicale urgente, maladie contagieuse ou toute autre affection grave après consultation d'un praticien ;
- Je m'engage à rembourser à AVL l'intégralité des frais (médicaux et pharmaceutiques) avancés éventuellement pour son compte ;
- J'autorise la personne mentionnée précédemment (personne à prévenir en cas de besoin) à accueillir mon enfant dans le cas d'un renvoi, si je suis empêché(e) ;
- Je certifie avoir pris connaissance du programme et des activités prévues lors du séjour et autorise mon enfant à pratiquer cette/ces activité(s) ;
- Je certifie avoir pris connaissance de toutes les clauses des conditions générales d'inscription et d'assurances et des modalités d'inscription particulières en cas d'allergies ou de traitement médical nécessitant un suivi personnalisé ;
- Je certifie sur l'honneur l'exactitude des déclarations énoncées ci-dessus et dans l'ensemble du présent dossier.

SIGNATURE OBLIGATOIRE
DU RESPONSABLE LÉGAL

SIGNATURE :

Je soussigné(e), Mme, Mr

DATE :

certifie avoir pris connaissance et approuvé les conditions générales d'inscription, les conditions particulières, d'annulation et d'assurances et la politique de confidentialité d'AVL.

SIGNATURE :

Je m'oppose à recevoir des sollicitations commerciales de la part d'AVL par voie postale, électronique et téléphonique (brochures, newsletters, bons plans...).